

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-960/SG/SAS autorisant des médecins militaires hors cadre à exercer en pratique privée.

n° 70-960/SG/SAS

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

17 août 1970

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro

10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Les médecins du Service de Santé des Armées « hors cadres » désignés ci-dessous, spécialistes qualifiés de la Santé publique, sont admis à exercer en pratique privée leur spécialité dans les conditions prévues à l'article 4, \$ B, du décret n° 52-964 du 28 juillet 1952 relatif à l'exercice et à l'organisation de la profession de médecin dans les territoires d'outre-mer: — médecin de 1re classe Ravix, électro-radiologiste des hôpitaux des armées, chef des services d'électro-radiologie à l'Hôpital Peltier ; — médecin de 2° classe Ollivier, assistant de chirurgie des hôpitaux des armées, chirurgien résident à l'Hôpital Peltier.